



SYNELVA SAS au capital de 100 000 euros
12 Rue du Président Kennedy
28110 LUCE
www.synelva.fr
RCS : Chartres - SIRET : 752 419 424 00011
N° de TVA intracomm. : FR 93 752 419 424

facture d'électricité offre de marché

Dépannage Enedis 24h/24 - 7j/7
08 11 88 22 00 Coût d'un appel local
référence : 30002530199423

11g TG

6J0B - 000532



Votre contact
Thomas BURBAN
02 37 91 80 02

Reçu le 09 DEC. 2022

Votre référence à rappeler : 84 621

SAS GROUPE GESTI GREEN 3G
ROUTE DE BAGNOLS
83600 FREJUS

contrat n° 170760

client titulaire	SAS GROUPE GESTI GREEN 3G
espace de livraison	route DE BAGNOLS FREJUS
offre	S_contrat unique HTA C
service fourniture	5 postes
service accès au réseau	ADT 5 postes PF LU
puissances souscrites	P : 104 kW HPH : 270 kW HCH : 270 kW HPE : 716 kW HCE : 716 kW
type de compteur	sans objet
date d'échéance	31/12/2022
délai de préavis	2 mois
puissance réduite	484,26 kW

n°2023000021
G 5101/23

facture n° 177871C du 05/12/2022

électricité du 01/11/2022 au 01/12/2022 : 31 883 kWh
calculés sur la base d'index relevés
puissance maximale atteinte : 86 kW (détails au verso)

sous-total accès au réseau	1 421,68 €
sous-total fourniture	2 245,41 €
total HT	3 667,09 €
TVA	773,42 €
autres taxes	199,99 €

total TTC 4 640,50 €

Merci de votre règlement avant le 07/01/2023

Date approximative de la prochaine facture ... 08/01/2023

votre règlement

Le règlement de votre facture peut se faire
entre autre :

- par virement : BIC : AGRIFRPP844 :
IBAN : FR7614406470008334736244248

- par prélèvement automatique.
- par chèque à l'ordre de la SAS SYNELVA.

Pour ces modalités votre contact est à votre
disposition.



TALON DÉTACHABLE

A joindre à tout règlement par chèque

référence facture
référence compte client
offre produit

177871C
167832
S_contrat unique HTA C

SAS GROUPE GESTI GREEN 3G
ROUTE DE BAGNOLS
83600 FREJUS

00000000000167832

Montant

464050

accès au réseau					€/kWh	montant TTC
composante fixe						
gestion du 1 décembre 2022 au 31 décembre 2022					376,80	31,40
comptage du 1 décembre 2022 au 31 décembre 2022					319,20	26,60
composante de soutirage fixe du 1 décembre 2022 au 31 décembre 2022 (puissance réduite de 484,26 kW - 1 mois)					19,36	781,27
composante variable					€/kWh	montant TTC
postes tarifaires	anciens index <i>en italique si estimés</i>	nouveaux index <i>en italique si estimés</i>	coefficients de lecture	consommations (kWh)		
du 01/11/2022 au 01/12/2022				compteur n° 030307348074		
HPH				18 197	0,0211	383,96
HCH				13 686	0,0145	198,45
facteur de puissance					€/kWh	montant TTC
tangente phi primaire		0,002				
énergie réactive facturée		0 kVAh			0,0207	0,00
dépassements de puissance HPH		0 kW			0,8432	0,00
dépassements de puissance HCH		0 kW			0,584	0,00
consommation HT (hors HTA) du 01/11/2022 au 01/12/2022					€/kWh	montant TTC
fourniture						
tarif variable					€/kWh	montant TTC
HPH		18 197 kWh			0,08124	1 478,32
HCH		13 686 kWh			0,05761	788,45
capacité énergie - TH du 1 novembre 2022 au 1 décembre 2022		31 883 kWh			-0,00167	-53,24
énergie verte du 1 novembre 2022 au 1 décembre 2022		31 883 kWh			0,001	31,88
contributions					€/kWh	montant TTC
TICFE						
CSPE						
cta		839,27			21,93 %	184,05
cspe		31 883			0,0005 €/kWh	15,94
tva		3 867,08			20,00 %	773,42
total TTC						4 840,80

communication

A défaut de paiement à la date prévue, le montant total TTC dû sera majoré de 40,00 €, conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code du Commerce, et d'une pénalité de retard égale au taux de trois fois le taux d'intérêt légal.

TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de ces taxes est reversé au service des douanes.

CSPE (contribution aux charges de service public de l'électricité) : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de cette taxe est reversé au service des douanes.

CTA (contribution tarifaire d'acheminement) : s'applique aux éléments fixes de la part acheminement. Le produit de cette contribution est reversé à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières.

TVA : payée sur les débits. Elle s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la TICFE, la CSPE et la CTA.